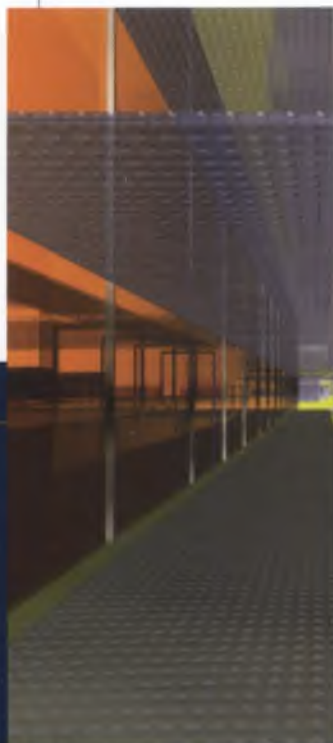


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 289-20031104



RAPPORT ANNUEL 2002.2003



ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC



MISSION

ATTENDU QUE L'ORDRE A POUR PRINCIPALE FONCTION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC.

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALES.

CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

SOMMAIRE

3	MISSION
5	MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT
8	LES RÉSOLUTIONS DU BUREAU
10	COMITÉ ADMINISTRATIF
11	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
	ÉTATS FINANCIERS
	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	REVENUS ET DÉPENSES
	SURPLUS
	FLUX DE TRÉSORERIE
	BILAN
	NOTES COMPLÉMENTAIRES
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
15	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
17	RAPPORTS DES AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL
23	COMMUNICATIONS
24	TABLEAU DE L'ORDRE
25	STATISTIQUES

CONSEIL EXÉCUTIF

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Marc Bellemare

Québec, mai 2003

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

C'est un immense plaisir que de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2003.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma meilleure considération.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2003

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le dernier Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2003

MEMBRES DU BUREAU

Pour la région de Montréal

Maggy Apollon

Pierre Beaupré

N. Jean-Pierre Pelletier

Patrice Poirier

Normand Pratte

Carole Scheffer

Pour la région du Centre

André Bourassa

Pour la région de Québec

Louise Amiot

Pierre d'Anjou

Rémi Morency

Pour la région du Croissant-Nord

Gaston Boulay

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région des Laurentides

Laurence Hettel

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Françoise Braun

Jean-Luc Henry

Michelle Rocheleau

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président

Claude Hamelin Lalonde

Vice-présidents

Gaston Boulay

Normand Pratte

Carole Scheffer

Délégué des administrateurs nommés

Jean-Luc Henry

PERSONNEL DE L'ORDRE

AU 31 MARS 2003

Secrétaire au statutaire

Lucie Aubin

Syndique

Louise Barrette, architecte

Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

Claude Bonnier, architecte

Directeur de l'administration

Daniel Chevarie

Comptable

Jean-Claude Dufour

Secrétaire et attaché d'affaires

Jean-Pierre Dumont, avocat

Registraire

Carole Giard, notaire

Secrétaire à l'admission

Lynda Godin

Inspecteur

Alain Lafleur, architecte

Régisseur

Jean-Pierre Manfé

Responsable des communications

Laure Monville

Réceptionniste

Lise Pellerin

Secrétaire administrative

Nicole Tremblay

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'exercice financier 2002-2003 s'est terminé sur une note des plus réglementaires avec la Commission parlementaire sur l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*. Rappelons que, lors de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la *Loi sur les architectes*, le 5 décembre 2000, le législateur avait inséré à la dernière minute l'article 5.1 pour obliger l'Ordre des architectes du Québec à déterminer, par règlement, les actes qui, suivant certaines conditions, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des architectes. Cette commission marquait la fin d'une démarche importante entreprise par l'Ordre en vue de démontrer l'impact de l'actualisation de la *Loi sur les architectes* et de fixer l'encadrement nécessaire afin d'assurer la protection du public et une pratique consciencieuse de l'architecture au Québec. Les représentations de l'Ordre ont permis de constater l'étendue de la déréglementation résultant de la nouvelle *Loi sur les architectes*.

Dans sa présentation devant la Commission parlementaire, l'Ordre concluait en ces termes :

- 1° *L'Ordre juge fondamental de conserver les balises du champ de pratique exclusif de 300 mètres carrés et de deux étages comme seuil minimal pour assurer la protection du public;*
- 2° *L'Ordre réalise que sur le plan économique, près de la moitié de la valeur de la construction soit 3,6 milliards se situe sous les 300 mètres carrés et deux étages;*
- 3° *L'Ordre constate l'impossibilité de concilier les exigences d'accès à la profession d'architecte imposées à nos stagiaires en architecture avec les revendications des groupes qui œuvrent dans le domaine de l'architecture;*
- 4° *L'Ordre a compris que le projet de Loi 132 tel qu'adopté répondait aux attentes du législateur en termes de déréglementation et d'assouplissement réglementaire, mais que l'article 5.1 ne représente ni l'outil approprié pour créer de nouveaux champs de pratique exclusifs ni de nouveaux titres réservés;*
- 5° *enfin, l'Ordre considère que son projet de règlement va dans le sens de l'intérêt du public qui a droit à une architecture de qualité et à des bâtiments qui seront sécuritaires et amélioreront le milieu bâti.*

Cet exercice n'aurait pu être réalisé sans la contribution inestimable des membres du Groupe de travail de l'article 5.1, de la permanence de l'Ordre ainsi que de nos conseillers qui ont pu, avec l'appui du Bureau, répondre à cet imposant défi réglementaire. Soulignons enfin l'importance de la mobilisation des architectes. Leur soutien et leur implication dans leur milieu respectif ont grandement contribué à la reconnaissance de la pratique de l'architecture au Québec. Un bel effort à poursuivre.

L'actualisation du site Web

Le nouveau site Web de l'Ordre sera bientôt lancé officiellement. Cette année, le site aura monopolisé les énergies de tous et en particulier celles de la permanence de l'Ordre qui a projeté et développé le contenu du site. Une tâche d'envergure réalisée dans la perspective d'ouvrir une porte à l'Ordre sur la communication et, nous l'espérons, de favoriser le rapprochement des architectes.

Les Prix d'excellence en architecture

La prochaine édition, prévue pour le printemps 2003, aura un nouveau format d'attribution et de financement. C'est au cours de l'exercice financier 2002-2003 que l'Ordre a engagé les actions nécessaires au « remodelage » des Prix et au lancement de l'édition 2003. Un événement qui reste un incontournable.

Le plan d'action 2002-2004

Au cours du dernier exercice, les membres du Bureau ont adopté le plan d'action 2002-2004 dont j'ai le plaisir de présenter les grandes lignes :

• Pour une valorisation et un rayonnement de l'Ordre et de la profession

Ces intentions s'inscrivent d'une part dans une réflexion et une prise de position sur les catégories de membres; d'autre part dans l'analyse et la recherche de solution sur la problématique de certains aspects de la *commande publique*.

En ce qui a trait au projet de catégories de membres, l'Ordre a reçu une opinion juridique qui conclut à la possibilité de créer des catégories en fonction des activités exercées par les membres de l'Ordre. La réflexion se poursuivra au cours du prochain exercice.

Le Bureau de l'Ordre a formé un groupe de travail sur les modalités d'attribution de la commande publique pour étudier les « irritants » dans les procédures d'appel de candidature ou d'appel d'offre de services. Parallèlement à cette démarche, des discussions avec la CEGQ (Corporation des entrepreneurs généraux du Québec) ont déjà commencé. La prochaine étape consistera à organiser une table ronde avec les entrepreneurs et les ingénieurs pour sensibiliser les donneurs d'ouvrage, puis à réaliser les correctifs qui s'imposent.

Enfin, la réorganisation des Prix d'excellence en architecture 2003 ainsi que la mise à jour de la stratégie de communication compléteront le plan d'action 2002-2004 qui vise surtout la valorisation et le rayonnement de l'Ordre et de la profession.

• **Pour des services aux membres**

Le contexte des assurances a toujours été un sujet sensible à l'Ordre. Cette année, les programmes d'assurance collective et d'assurance médicaments ont fait l'objet de nouvelles négociations. Le retrait de la firme *Meloche Monnex* de ce secteur particulier des assurances a engagé le Comité administratif de l'Ordre dans une dynamique d'études et d'évaluations d'autres programmes d'assurance. L'Ordre, en finalisant une entente avec la compagnie d'assurance *Manuvie*, s'est doté de programmes d'assurance collective et d'assurance médicaments bonifiés et compétitifs pour tous ses membres.

Le mandat du Comité des concours a été réorienté. Désormais, pour chaque demande de sanction d'un concours d'architecture, l'Ordre mandatera un analyste de concours qui transmettra ses recommandations au président de l'Ordre qui aura la charge de sanctionner ou non le concours. Deux anciens membres du Comité ont été mandatés par le Bureau pour mettre sur pied un cours visant à former des analystes et des conseillers professionnels pour les concours en architecture. Ces cours devraient être disponibles d'ici la fin du prochain exercice.

La formation continue demeure une réalité et une nécessité pour les architectes. Nous avons concrétisé les efforts entrepris en la matière grâce à l'ouverture d'un nouveau poste de responsable de la formation continue à la permanence de l'Ordre. Le poste sera comblé au cours du prochain exercice. Enfin, le président a demandé au Comité d'inspection professionnelle de développer un cours sur l'organisation et la gestion de bureau afin d'aider les architectes qui désirent s'établir en affaires.

• **Pour une actualisation de la réglementation et du cadre normatif**

On ne saurait boucler ce plan d'action 2002-2004 sans mentionner les travaux réglementaires qui sont à l'étude ou en révision. Cette année, le Bureau de l'Ordre a fixé les priorités : réviser les règlements sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis et sur les normes d'équivalence ainsi que le *Code de déontologie* en regard des nouvelles formes de pratique de l'architecture. Dans son plan d'action, le Bureau a aussi prévu d'adopter un règlement pour permettre l'exercice de la profession en société en nom collectif à responsabilité limitée ou en société par actions, en plus d'un règlement en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*.

Claude Hamelin Lalonde
Président

LES RÉSOLUTIONS DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au Comité administratif.

Le Bureau a tenu douze réunions au cours de l'exercice 2002-2003, dont sept régulières et cinq spéciales, ces dernières ayant porté sur l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes* et sur l'adoption du plan d'action 2002-2004.

Sans contredit, le dossier qui a retenu l'attention du Bureau au cours de la dernière année est celui de la mise en application de l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*. Rappelons que le Bureau devait déterminer par règlement les actes qui, suivant certaines conditions prescrites, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des architectes. Le Bureau a conclu la démarche entreprise lors de l'exercice précédent en adoptant un projet de règlement.

Ce projet de règlement définit trois champs principaux : les actes professionnels de l'architecte, les classes de personnes avec lesquelles il collabore et le type de surveillance qu'il doit exercer sur ces personnes. Le projet donne l'obligation à l'architecte de surveiller les actes posés par ses collaborateurs. L'Ordre ainsi que d'autres organismes ont été entendus sur le sujet lors de la Commission parlementaire du 19 février 2003. Au terme de l'exercice, aucun règlement en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes* n'est entré en vigueur.

Le Bureau s'est investi dans la mise en oeuvre de son plan d'action 2002-2004 dont on peut apprécier les grandes lignes dans le *Message du président*. Par ailleurs, l'Ordre a continué de s'impliquer au sein du CCAC (Comité des conseils d'architecture du Canada), du NCARB (National Council of Architectural Registration Boards) et du CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec).

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE ESSAI (PROJET)
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ LAVAL

YASMINA LACASSE
LES MATÉRIAUX ET LES ASSEMBLAGES :
UR-BAINS, UN LIEU DE SIGNIFICATION

Dans le cadre de ses principales activités, le Bureau a engagé les actions suivantes durant l'exercice financier 2002-2003 :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- entériner les recommandations du Comité d'admission d'accorder des permis d'exercice et des permis temporaires;
- entériner les réinscriptions d'architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radier les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- décider de permettre aux étudiants de s'inscrire au registre des stagiaires et de débiter leur stage après l'acquisition des crédits;
- adopter les modalités de l'examen d'admission 2003.

Inspection professionnelle

- adopter le programme de surveillance générale 2002-2003.

Discipline

- autoriser la syndique à utiliser les services d'un expert dans un dossier;
- adopter le document *Règles d'éthique et de fonctionnement applicables au syndic et à ses relations avec le président, les administrateurs et les autres dirigeants de l'Ordre des architectes du Québec*.

Exercice illégal

- autoriser des poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation illégale de plans.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

- adopter la tarification pour l'année 2003 des assurés du Fonds;
- prolonger les mandats de deux administrateurs du Fonds.

Élection

- nommer les scrutateurs pour l'élection 2002;
- combler un poste d'administrateur dans la région de Québec;
- adopter certaines modalités quant à l'élection présidentielle 2003, dont l'organisation obligatoire de séances de discussions à Montréal et à Québec.

Assemblées générales

- disposer des résolutions de l'assemblée générale annuelle 2002.

AFFAIRES PARASTATUTAIRES

Commande publique

- manifester un accord de principe à ce que l'Ordre se préoccupe de tous les aspects de l'attribution de la commande publique;
- décider de créer un groupe de travail sur les modalités d'attribution de la commande publique.

Médaille du mérite

- décerner la Médaille du mérite 2002 à Fernand Tremblay, architecte.

Concours

- sanctionner des concours d'architecture, conformément aux recommandations du Comité des concours;
- réviser la structure d'approbation des concours, par la mise en place d'une banque d'analystes et l'imposition de frais aux promoteurs;
- décider de développer un cours destiné aux analystes de concours et aux conseillers professionnels.

Prix Thomas-Baillairgé

- décerner l'édition 2002 à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour la mise sur pied d'un programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux dans l'ensemble du Québec.

Relations externes

- suivre les dossiers du CIQ, plus particulièrement, celui de la mise à jour du système professionnel;
- s'impliquer au sein du CCAC, du PCAP (Programme canadien d'aide à la pratique), du CCCA (Conseil canadien de certification en architecture), du NCARB, ainsi que d'organismes tels Les Arts et la Ville et le Conseil du paysage québécois;
- appuyer la campagne « Servez votre cause, exigez la clause » de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec visant à promouvoir l'inclusion automatique d'une clause de médiation dans les contrats;
- participer au Sommet de Montréal 2002.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Programme d'assurance de personnes

- entériner la décision du Comité administratif de choisir *Manuvie* comme partenaire de l'Ordre, et résilier en conséquence l'entente avec *Sun Life*.

Comités et groupes de travail

- en cours d'année, combler des postes vacants ou modifier la composition des comités, selon les besoins.

Ressources humaines

- en cours d'année, combler des postes vacants.

Finances

- adopter les états financiers 2001-2002;
- adopter le budget 2002-2003;
- fixer la cotisation 2003-2004 à 635\$, montant approuvé par l'Assemblée générale;
- fixer à 6 000\$ le montant de la bourse du Collège des présidents 2002-2003;
- recommander à l'Assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour 2002-2003;
- augmenter la rémunération à la présidence de l'Ordre de 5 000\$ pour la porter à 30 000\$ annuellement et augmenter la rémunération aux vices-présidences de 3 000\$ chacune pour les porter à 6 000\$ annuellement chacune;
- adopter une politique de rémunération pour les enquêteurs et les inspecteurs *ad hoc*, ainsi que pour les conciliateurs et arbitres.

COMITÉ ADMINISTRATIF



Le Comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du Bureau et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le Comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le Comité administratif a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2002-2003, soit sept régulières et une spéciale dédiée à la refonte du site Web de l'Ordre.

Le dossier du nouveau site Web a mobilisé le Comité administratif. La mise en ligne du site, initialement inscrite au calendrier du présent exercice financier, a été retardée afin de livrer un site qui réponde adéquatement aux attentes de l'Ordre et de la profession.

Les membres du Comité ont aussi accordé une attention particulière à l'amélioration du programme d'assurance de l'Ordre. Des négociations ont été entreprises avec deux assureurs potentiels, soit *Manuvie* et *Sun Life*. Le choix s'est finalement arrêté, avec l'accord du Bureau, sur *Manuvie* comme nouveau partenaire de l'Ordre.

Cette année, le Comité administratif a décidé de maintenir la tenue des Prix d'excellence en architecture. Le mandat d'en organiser et d'en réaliser l'édition 2003 a été confié à Sylvie Champeau-Perna, gestionnaire. Le Comité a approuvé les conditions de participation et la composition du jury 2003.

En ce qui concerne les relations externes au cours de l'année budgétaire 2002-2003, le Comité administratif a notamment réalisé les tâches suivantes :

- sanctionner des concours d'architecture, conformément aux recommandations du Comité des concours;
- autoriser la traduction en anglais et la production de 5 000 exemplaires du dépliant de sensibilisation à la Loi

sur les architectes, à l'intention des municipalités ou arrondissements où la langue anglaise prédomine;

- autoriser une contribution de 2 500\$ à l'Université Laval pour son projet de publication d'un *Guide d'architecture contemporaine de Québec*;
- autoriser un partenariat avec la firme *Infoconstruction.com* afin de donner aux architectes du Québec un accès gratuit « à vie » au Réseau actif SRI;
- autoriser l'adhésion de l'Ordre au programme SITE (Séjours internationaux de travail en entreprise) en partenariat avec l'Ordre des architectes de France afin de permettre aux membres d'aller vivre une expérience de travail en France, et vice-versa;
- désigner André Gobeil, architecte, représentant de l'Ordre au sein du Comité provincial sur le *Code de construction* de la Régie du bâtiment du Québec;
- déléguer André Bourassa, architecte, au RTHQ (Regroupement technologique en habitation du Québec);
- recommander François Hogue, architecte, au CCDC (Comité canadien des documents de construction) comme représentant du Québec.

Sur le plan interne, le Comité s'est appliqué à :

- déterminer les aspects administratifs reliés au nouveau processus d'approbation des concours, dont la rémunération des analystes et les frais d'analyse chargés aux promoteurs;
- suivre la réalisation des travaux de modernisation au siège social;
- nommer des conseils d'arbitrage dans le cadre d'arbitrage de comptes;
- agir comme comité de sélection et combler le poste de directeur de l'administration;
- autoriser des poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation de plans illégaux.

Enfin, cette année encore, le Comité administratif a traité, dans le cadre de ses activités courantes, des dossiers reliés aux secteurs d'activités de l'Ordre et transmis de nombreuses recommandations à l'attention du Bureau.

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LOUIS THELLEND
LE PARC DES FESTIVALS



COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

PIERRE COLLETTE

(JUSQU'AU 29 NOVEMBRE 2002)

FRÉDÉRIC CARRIER

(DEPUIS LE 21 FÉVRIER 2003)

MEMBRES

JEAN BRIEN

(JUSQU'AU 29 NOVEMBRE 2002)

FRÉDÉRIC CARRIER

JACQUES PARENTEAU

JEAN PETERS

(DEPUIS LE 29 NOVEMBRE 2002)

RENELLE RACINE

JUAN VARGAS

(DEPUIS LE 29 NOVEMBRE 2002)

SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD, REGISTRAIRE

Le Comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement de même que sur les modalités d'application.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'admission a tenu dix réunions et étudié plus de 773 dossiers, soit 150 de plus que l'année précédente. Avec une moyenne d'environ 80 dossiers par réunion, il y a lieu, surtout pour la permanence qui prépare ces réunions, de pousser un soupir de soulagement en cette fin d'exercice. S'il fallait retenir une seule expression pour décrire l'année, « Ouf! » serait l'onomatopée de circonstance ou, sur une note plus positive : « Chapeau! ». Le programme de travail chargé du Comité n'aurait pas été mené à bien sans la qualité du travail d'analyse et du suivi des dossiers accompli par la permanence.

LES PRINCIPAUX DOSSIERS ÉTUDIÉS CETTE ANNÉE SE RÉPARTISSENT COMME SUIT :	
DEMANDES DE PERMIS	48
DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRES	4
DEMANDES D'ADMISSION AU STAGE	94
RAPPORTS DE STAGE	493
RAPPORTS DE CLÉRICATURE	6
DEMANDES D'INSCRIPTION AU VOLET ÉCRIT DE L'EXAMEN D'ADMISSION	112
DEMANDES DE RÉVISION DE RÉSULTAT DU VOLET ÉCRIT	2
DEMANDES D'INSCRIPTION À L'EXAMEN INTERMÉDIAIRE ET FINAL	12
DEMANDES D'EXEMPTION D'UNE MATIÈRE DE L'EXAMEN INTERMÉDIAIRE ET FINAL	2

L'année 2002 marquait le dixième anniversaire de l'*Accord de réciprocité entre les associations délivrant des permis d'exercice de l'architecture au Canada*, ayant entraîné une révision du processus d'admission à l'Ordre. L'implantation du programme de stage canadien et de l'examen nord-américain a nécessité l'adoption de mesures transitoires et de nouvelles procédures. Toute réforme entraînant son lot d'insatisfactions, il va sans dire que le Comité d'admission a dû redoubler d'énergie afin de minimiser les impacts du changement et de faire respecter les nouvelles exigences.

Rappelons que l'ancien programme d'examen d'admission a été remplacé par un volet écrit portant exclusivement sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec et par un volet informatisé composé des neuf parties de l'examen informatisé ARE (Architect Registration Examination) du NCARB (National Council of Architectural Registration Boards).

PROCESSUS D'EXAMEN D'ADMISSION

VOLET ÉCRIT (UNE PARTIE)	VOLET INFORMATISÉ (NEUF PARTIES)
Partie A :	EXAMEN ARE DU NCARB
ASPECTS JURIDIQUES DE LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC	PLANIFICATION DE L'EMPLACEMENT
	CONCEPTION DU PLAN DES BÂTIMENTS
	TECHNIQUES DU BÂTIMENT
	ÉTUDES PRÉCONCEPTUELLES
	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES
	MATÉRIAUX ET MÉTHODES
	DOCUMENTS DE CONSTRUCTION ET SERVICES
	STRUCTURES — GÉNÉRALITÉS
	FORCES LATÉRALES

La deuxième année de ce nouveau processus d'examen a permis au Comité de suggérer des améliorations relatives à la version française et à l'encadrement des candidats. Ainsi, deux guides d'étude traduits et adaptés en français sont maintenant vendus par le NCARB.

Le volet écrit de l'examen d'admission, intitulé *Partie A : Aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec*, a été réussi par 67 % des candidats.

En 2002-2003, à propos du programme de stage en architecture, le Comité a malheureusement constaté une recrudescence des problèmes suivants :

- omission de s'inscrire au registre des stagiaires de l'Ordre avant de débiter le stage;
- omission de trouver un mentor avant de débiter le stage;
- omission de transmettre à l'Ordre un formulaire d'enregistrement de l'expérience à toutes les 900 à 1 000 heures de stage;
- transmission de plusieurs formulaires en bloc en vue d'une reconnaissance rétroactive de périodes de stage accomplies depuis longtemps;
- stage accompli sans qu'une *Demande d'admission au stage* ait été soumise au préalable;
- projets accomplis sans la supervision directe et immédiate d'un architecte;
- expérience accomplie à titre autonome ou en tant que patron d'une entreprise.

Le mouvement de sensibilisation auprès des stagiaires se poursuivra au cours de la prochaine année.

Le Comité d'admission supervise également le programme de cléricature qui permet à des technologues en architecture de devenir architectes après l'accomplissement de plusieurs années de travail et après une série d'examens. Même aboli, ce programme demeure en vigueur pour ceux qui y sont déjà inscrits soit, à la fin du présent exercice, 20 étudiants. Sur ce nombre, 15 avaient terminé les 450 semaines de cléricature, 12 avaient réussi toutes les matières de l'examen intermédiaire, 11 avaient réussi toutes les matières de l'examen final, quatre avaient débuté le processus d'examen d'admission et un dernier avait présenté sa demande de permis d'architecte.

En novembre 2002, le Bureau de l'Ordre a décidé de réviser la composition du Comité d'admission et n'a pas renouvelé les mandats de deux de ses membres : Jean Brien, membre depuis plus de six ans et Pierre Collette, membre depuis plus de 12 ans qui aura assumé la présidence du Comité avec un dévouement exemplaire. Nous tenons à les remercier vivement pour leur précieuse collaboration durant toutes ces années. À leur suite, Messieurs Jean Peters et Juan Vargas se sont joints à l'équipe et le soussigné a accepté d'en présider les débats.

Frédéric Carrier

Président du Comité d'admission

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

La syndique de l'Ordre est responsable de surveiller la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au Code et à la Loi.

Pour l'année 2002-2003, le bilan global des activités du bureau de la syndique concerne les enquêtes, l'information des architectes, les plaintes disciplinaires, les avis d'infractions, les conciliations de différends, l'administration du bureau ainsi que d'autres fonctions connexes.

L'information

La syndique a répondu à de nombreux appels téléphoniques. Nous constatons une augmentation de 15% des appels par rapport à l'année dernière. Les demandes d'information concernant les règlements proviennent autant du public que des membres de l'Ordre. Par ailleurs, la syndique a continué d'informer les architectes sur différents aspects de leur conduite via le bulletin d'information *Esquisses*.

Les avis

Cette année, un système d'avis de non-conformité, qui offre plus de souplesse, a été mis en place pour les infractions mineures. Résultat, les professionnels sont informés de l'existence et de l'importance des règlements et ils ont ainsi la possibilité de corriger les situations de non-conformité. Les avis inscrits au dossier du professionnel demeurent confidentiels. Le bureau de la syndique garde un contrôle et un suivi des avis et peut déclencher, en tout temps, le processus disciplinaire lorsque nécessaire. Au cours de l'exercice 2002-2003, nous avons émis neuf avis de non-conformité.

Les enquêtes

Les avis de non-conformité émis cette année ont influencé le nombre de dossiers d'enquête. En effet, il y a eu seulement 26 dossiers ouverts alors que la moyenne annuelle pour les trois dernières années se situait autour de 39 dossiers ouverts. En ce qui concerne le nombre de dossiers réglés, nous en avons 27 parmi lesquels : trois ont été fermés pour absence d'infraction, deux pour retrait de la demande, un pour délai déraisonnable, deux pour insuffisance de preuve, un pour fusion avec un autre dossier et 12 pour correction de la situation. Enfin, dans un dossier la conciliation a été offerte et dans les cinq derniers, un dossier de plainte a été ouvert. Au 31 mars 2003, le nombre de dossiers actifs demeure sensiblement le même que l'année précédente, à savoir 71 dossiers actifs.

La conciliation de différend

Pour la période, un dossier de conciliation a été ouvert. À propos des quatre dossiers encore actifs à la fin du précédent exercice, trois ont été fermés en conciliant le différend et le quatrième a fait l'objet d'une plainte disciplinaire, reportant ainsi le dossier actif sur le prochain exercice.

Les plaintes disciplinaires

Au cours de l'exercice 2002-2003, nous avons ouvert sept dossiers de plaintes disciplinaires. De ce nombre, quatre ont été portés à l'attention des membres du Comité de discipline, deux d'entre eux ont été entendus par le Comité, un le sera

sous peu, le dernier a fait l'objet d'une demande de retrait auprès du Comité, les parties ayant finalement concilié leur différend. Présentement, deux dossiers sont au stade de la rédaction de la plainte pour être ensuite acheminés au Comité de discipline. Finalement, le dernier dossier a été fermé avant le dépôt de la plainte grâce à une conciliation. En résumé, quatre dossiers sont réglés et trois demeurent actifs.

Appel au Tribunal des professions

Le bureau de la syndique a fait appel au tribunal des professions pour une des décisions rendues par le Comité de discipline au cours de l'année. La cause n'ayant pas encore été entendue, le dossier reste actif au 31 mars 2003.

Tableau des fautes présumées

26 dossiers ouverts du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

	TOTAL	100 %	100%
CODE DE DÉONTOLOGIE		79 %	
II DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PUBLIC	5	8 %	
III DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT	29	44 %	
1. GÉNÉRAL	5		
2. INTÉGRITÉ	13		
3. DISPONIBILITÉ ET DILIGENCE	2		
4. RESPONSABILITÉ	0		
5. INDÉPENDANCE ET DÉSINTÉRESSEMENT	6		
6. SECRET PROFESSIONNEL	0		
7. ACCESSIBILITÉ DES DOSSIERS	0		
8. FIXATION ET PAIEMENT DES HONORAIRES	1		
IV DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION	16	24 %	
1. CHARGES ET FONCTIONS INCOMPATIBLES	2		
2. ACTES DÉROGATOIRES	12		
3. RELATION AVEC L'ORDRE ET LES CONFRÈRES	2		
4. CONTRIBUTION À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION	0		
V PUBLICITÉ	2	3 %	
1. RESTRICTIONS ET OBLIGATIONS	2		
2. SYMBOLE GRAPHIQUE DE L'ORDRE	0		
3. NOM DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES	0		
RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		8 %	
II APPLICATION DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	5	8 %	
RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS, DU REGISTRE ET DES BUREAUX		2 %	
II TENUE DES DOSSIERS ET DU REGISTRE	0		
III TENUE DES BUREAUX	1	2 %	
CODE DES PROFESSIONS	8	12 %	12 %
TOTAL DES INFRACTIONS	66		

Louise Barrette
Syndique

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

ALAIN RIENDEAU

MEMBRES

JACQUES DELORME

HENRI-P. LABELLE

JEAN-CHARLES MARTINEAU

REJEAN MARTINEAU

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

LUCIE AUBIN

Le Comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes.

Le Comité de discipline a reçu trois plaintes de la syndique au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Dossier 03-02-0047 (Décision rendue le 26 septembre 2002)
Le Comité a ordonné la radiation permanente de l'intimé ainsi que la publication de l'avis de radiation permanente et l'a condamné aux entiers dépens incluant les frais de publication de l'avis de radiation.

Dossier 03-02-0048 (Décision rendue le 29 janvier 2003)
Dans ce dossier, le Comité a rejeté la plainte de la syndique. La plaignante s'est prévalu de son droit d'en appeler au tribunal des professions et les résultats devront être connus durant le prochain exercice.

Dossier 03-02-0049

Alors que le différend s'est réglé avant la tenue de l'audition, la syndique a demandé de retirer sa plainte; ce qui fut accordé par le Comité de discipline.

Alain Riendeau

Président du Comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

HENRI-P. LABELLE

MICHAEL G. WERLEMAN

ADMINISTRATEUR

NOMMÉ PAR L'OPQ

JEAN-LUC HENRY

GREFFIÈRE

LUCIE AUBIN

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui demande à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique de ne pas porter plainte.

Le comité a reçu deux demandes au cours de l'exercice financier 2002-2003. Seulement un avis de décision a été entendu avant la fin de cette année.

Lucie Aubin

Greffière

ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ MCGILL

MICHAEL CONWAY
MONTREAL CENTRE FOR EXPERIMENTATION
IN PERFORMANCE [MCEP]



CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATEURS

GILLES BEAUCHAMPS
PIERRE COLLETTE
BENOÎT DEMONTIGNY
HENRI-P. LABELLE
RENÉ LAGACÉ
ANDRÉ LAVIOLETTE
MARIE-JOSÉE MALO
JACQUES L. PARENTEAU
DAVID REICH
PAUL-ANDRÉ TÉTREAU

ARBITRES

RAIMONDO AVERNA
RENÉ LAGACÉ
ANDRÉ LAVIOLETTE

SECRÉTAIRE

LUCIE AUBIN

Établi par le Bureau de l'Ordre, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes est un moyen dont le membre de l'Ordre dispose pour obtenir le paiement de ses honoraires avant de recourir à des procédures judiciaires. Ce service a pour fonction de régler un différend entre le client et un membre de l'Ordre.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, onze demandes de conciliation ont été enregistrées. On compte quatre différends réglés lors de la conciliation, tandis que quatre autres ne l'ont pas encore été. Il y a eu une annulation de dossier grâce à une entente qui est survenue avant conciliation entre les parties. Les autres différends seront entendus sous peu.

Trois demandes d'arbitrage des comptes ont été reçues au cours de l'année budgétaire 2002-2003. Une sentence a été rendue et les deux autres devront être prononcées durant la prochaine année.

Lucie Aubin

Secrétaire Conciliation et arbitrage des comptes

COMITÉ DE LA FORMATION DES ARCHITECTES

PRÉSIDENTE

CAROLE SCHEFFER

MEMBRES

LOUISE AMIOT
CAROLE SCHEFFER

REPRÉSENTANTS DE LA
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS
DU QUÉBEC

ANDRÉ CASAUULT
DAVID MARIO COVO

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
GÉRARD CARRIER

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT

Le Comité de la formation des architectes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des architectes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'architecte.

À la fin de l'exercice 2002-2003, le Comité de la formation des architectes a tenu sa première réunion, au cours de laquelle s'est déroulé l'élection à la présidence. Le Comité en a profité pour revoir ses mandats et ses objectifs à atteindre au cours de la prochaine année.

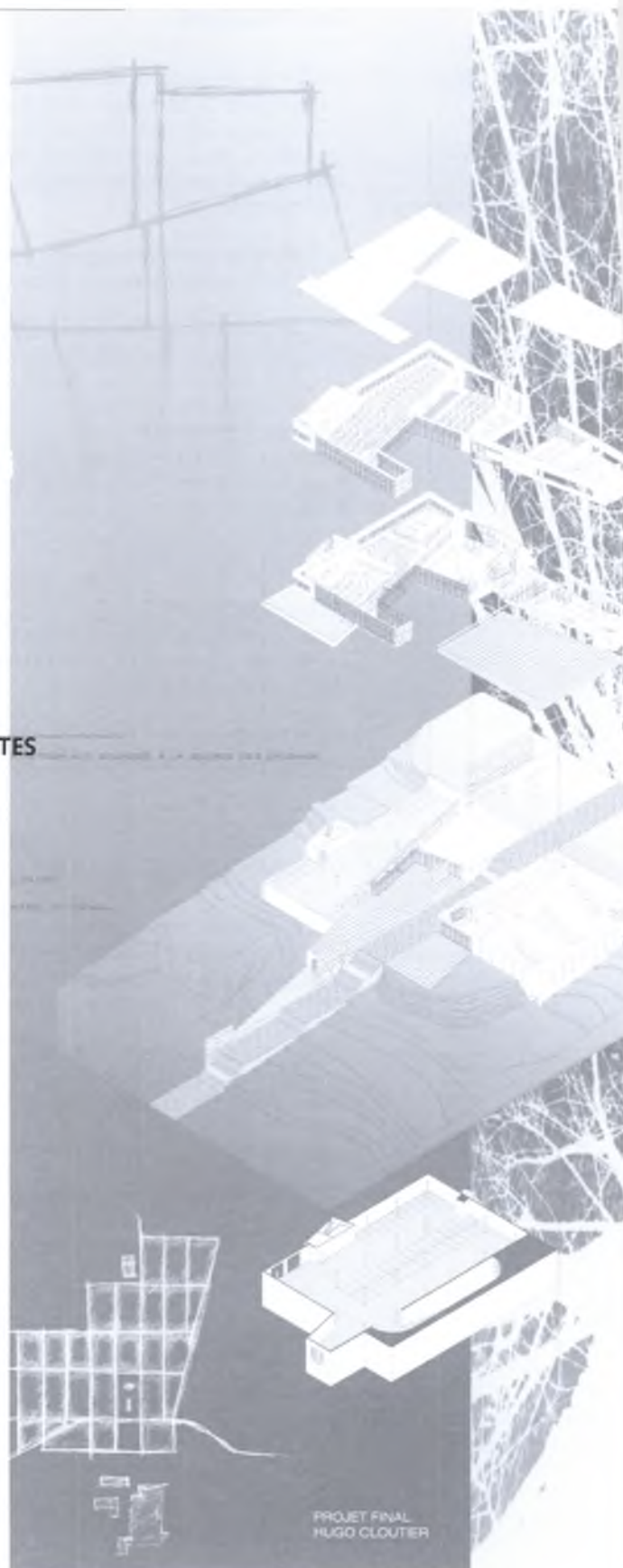
L'actualisation de la réglementation de l'Ordre en ce qui a trait à la délivrance des permis retiendra l'attention du Comité.

Carole Scheffer

Présidente du Comité de la formation des architectes

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

HUGO CLOUTIER
LA SOURCE DES ORIGINES



ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

AU 31 MARS 2003

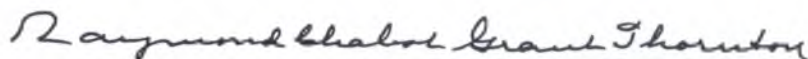
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
MEMBRE DU RÉSEAU
GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL
LE 17 AVRIL 2003

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE (514) 878-2691
TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

- II REVENUS ET DÉPENSES
- III SURPLUS
- FLUX DE TRÉSORERIE
- IV BILAN
- V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- VII DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ
- VIII DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

		2003-2004	2002-2003	2002-2003	2001-2002
		Budget	Budget	Réel	Réel
		\$	\$	\$	\$
Revenus					
	Cotisations des membres	1 579 771	1 515 256	1 501 012	1 384 177
	Inscriptions au tableau des membres	14 200	18 000	15 520	19 760
	Examens	11 700	13 000	12 075	12 182
	Inscriptions aux registres	52 645	44 400	50 628	46 449
	Formation	103 500	20 000	62 241	29 730
	Amendes disciplinaires	4 000	5 000	6 606	10 487
	Contrôle de l'exercice illégal	26 000	23 000	38 727	25 251
	Communications	50 075	51 200	47 076	58 355
	Événements spéciaux	2 350	2 100	2 400	1 800
	Subventions et commandites	33 000	19 000	13 500	17 400
	Revenus de partenariats	9 880	11 880	13 495	11 193
	Autres revenus	27 655	19 833	28 552	29 525
	Total des revenus	1 914 776	1 742 669	1 791 832	1 646 309
Dépenses					
	Affiliations et redevances	102 735	144 684	86 013	154 195
	Contribution financière	60 000	22 600	20 592	16 586
	Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	37 375	33 000	26 536	24 153
	Salaires, honoraires et charges sociales	857 930	758 835	691 164	700 068
	Frais de représentation, repas et déplacements	111 045	85 950	56 593	56 670
	Honoraires professionnels	276 950	194 350	317 396	189 843
	Communications et promotions	128 700	120 500	78 577	74 670
	Télécommunications	3 491	5 650	3 290	5 182
	Imprimerie et reproduction	61 070	78 450	62 936	81 958
	Services postaux et messagerie	48 295	54 500	39 690	46 254
	Location	19 805	20 750	12 933	16 670
	Entretien et réparations	82 005	88 700	79 873	23 376
	Frais d'administration	76 375	87 700	79 538	92 777
	Amortissement des immobilisations	49 000	46 500	48 562	44 181
	Autres dépenses		500		156
	Total des dépenses	1 914 776	1 742 669	1 603 693	1 526 739
	Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	188 139	119 570

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2002-2003			2001-2002	
	Investi en immobilisations	Réservé (note 3)	Libre	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	248 708	90 000	270 496	609 204	489 634
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	24 441		(24 441)		
	273 149	90 000	246 055	609 204	489 634
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(48 562)		236 701	188 139	119 570
Virement du surplus libre au surplus réservé		(8 315)	8 315		
	(48 562)	(8 315)	245 016	188 139	(119 570)
Solde à la fin	224 587	81 685	491 071	797 343	609 204

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2002-2003	2001-2002
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	188 139	119 570
Éléments hors-caisse		
Amortissement des immobilisations	48 562	44 181
Variations d'éléments du fonds de roulement	(52 468)	(36 572)
Rentrées nettes de fonds	184 233	127 179
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	(24 441)	(10 884)
Augmentation de la trésorerie	159 792	116 295
Trésorerie au début	709 193	592 898
Trésorerie à la fin	868 985	709 193
SITUATION DE LA TRÉSORERIE		
Encaisse	172 079	709 193
Dépôts à terme	696 906	
	868 985	709 193

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003	2002
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	172 079	709 193
Dépôts à terme, au coût, 2,73 % à 2,8 %	696 906	
Débiteurs	38 053	17 770
Frais payés d'avance	52 477	94 732
	959 515	821 695
Immobilisations (note 4)	224 587	248 708
	1 184 102	1 070 403
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	226 732	283 051
Revenus perçus par anticipation	160 027	178 148
	386 759	461 199
SURPLUS		
Investis en immobilisations	224 587	248 708
Réservé (note 3)	81 685	90 000
Libre	491 071	270 496
	797 343	609 204
	1 184 102	1 070 403

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le Bureau,



CLAUDE HAMELIN LALONDE, PRÉSIDENT



CAROLE SCHEFFER, VICE-PRÉSIDENTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2003

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre, comme tout les organismes régissant la pratique de l'architecture au Canada, est membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC).

L'Ordre des architectes a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Aménagement des locaux	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

3 - SURPLUS RÉSERVÉ

	2003	2002
	\$	\$
Refonte du site Internet	35 000	50 000
Prix d'excellence		30 000
Réaménagement du bâtiment	40 000	10 000
Autres	6 685	
	<u>81 685</u>	<u>90 000</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4 - IMMOBILISATIONS

	2003	
	Coût	Coût non amorti
	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	98 283
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	27 165
Mobilier et équipement	4 310	3 867
Ordinateurs et logiciels	121 462	45 272
	480 565	224 587

	2002	
	Coût	Coût non amorti
	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	108 463
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	37 232
Mobilier et équipement	787	746
Ordinateurs et logiciels	100 544	52 267
	456 124	248 708

^(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 459 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

5 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire autorisé et non utilisé au montant de 50 000 \$ porte intérêt au taux préférentiel et échoit le 31 juillet 2003.

6 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé en vertu de contrats à verser au cours du prochain exercice une somme de 21 000 \$ pour la refonte du site Internet.

7 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2002, lesquels sont présentés distinctement :

	2002	2001
	\$	\$
Total de l'actif	15 505 006	12 260 419
Total du passif	11 541 589	8 991 282
Surplus	3 963 417	3 269 137
Revenus	3 436 674	3 404 416
Dépenses	2 742 394	2 234 186
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 119 178	1 453 652
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 033 723)	(938 390)

8 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2002-2003	2001-2002
Bureau, Comité administratif et présidence	\$	\$
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	67 070	49 667
Salaires et honoraires	40 824	29 620
Charges sociales	6 565	3 313
Frais de représentation, repas et déplacements	22 631	13 284
Autres frais directs	5 945	6 844
Quote-part des frais généraux	37 760	36 216
	<u>180 795</u>	<u>138 944</u>
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	3 913	5 675
Salaires et honoraires	58 417	51 922
Charges sociales	9 385	5 911
Frais de représentation, repas et déplacements	1 651	3 737
Autres frais directs	1 268	1 146
Quote-part des frais généraux	54 026	63 595
	<u>128 660</u>	<u>131 986</u>
Discipline		
Allocation de présence	562	130
Salaires et honoraires	46 700	54 339
Charges sociales	6 913	5 908
Frais de représentation, repas et déplacements	368	497
Autres frais directs	27 380	17 311
Quote-part des frais généraux	42 718	66 254
	<u>124 641</u>	<u>144 439</u>
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	166	
Salaires et honoraires	30 061	8 463
Charges sociales	2 714	685
Frais de représentation, repas et déplacements	22	
Autres frais directs	419	142
Quote-part des frais généraux	26 116	10 064
	<u>59 498</u>	<u>19 354</u>
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	4 325	5 225
Salaires et honoraires	116 291	110 028
Charges sociales	13 874	8 325
Frais de représentation, repas et déplacements	4 614	4 914
Autres frais directs (honoraires de préparation, d'administration et de correction d'examens et remise de permis)	22 072	9 239
Quote-part des frais généraux	103 717	130 217
	<u>264 893</u>	<u>267 948</u>
Formation continue		
Allocation de présence	100	
Salaires et honoraires	16 333	19 558
Charges sociales	848	1 109
Frais de représentation, repas et déplacements	304	525
Autres frais directs (honoraires des enseignants et du coordonnateur, frais de déplacement, impression de notes de cours et manuels de pratique)	10 711	6 276
Quote-part des frais généraux	13 690	22 745
	<u>41 986</u>	<u>50 213</u>
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	78 677	60 570
Charges sociales	6 720	4 229
Frais de représentation, repas et déplacements	2 335	1 776
Autres frais directs (honoraires des avocats et frais juridiques)	1 177	1 918
Quote-part des frais généraux	68 045	71 302
	<u>156 954</u>	<u>139 795</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)	2002-2003	2001-2002
Liaisons avec des organismes externes	\$	\$
Salaires et honoraires	28 262	17 454
Charges sociales	4 558	1 994
Frais de représentation, repas et déplacements	8 263	17 183
Autres frais directs	90 045	170 239
Quote-part des frais généraux	26 151	21 385
	<u>157 279</u>	<u>228 255</u>
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	96 504	87 072
Charges sociales	13 686	9 304
Frais de représentation, repas et déplacements	3 858	6 621
Autres frais directs	168 154	153 927
Quote-part des frais généraux	87 800	105 987
	<u>370 002</u>	<u>362 911</u>
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	1 955	1 650
Frais de représentation, repas et déplacements	10 287	4 285
Frais relatifs au dossier de la Loi sur les architectes	93 249	19 233
Autres frais directs	11 935	15 908
Quote-part des frais généraux	1 559	1 818
	<u>118 985</u>	<u>42 894</u>
	<u>1 603 693</u>	<u>1 526 739</u>

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

Frais généraux	2002-2003	2001-2002
	\$	\$
Salaires	122 237	225 479
Charges sociales	46 203	39 185
Frais de poste et télécommunications	4 934	11 144
Fournitures de bureau	21 629	42 079
Taxes	24 496	24 248
Assurances	3 324	2 305
Chauffage et énergie	11 609	10 276
Entretien et réparations	79 873	23 376
Location d'équipement et contrats de service	10 930	13 874
Honoraires professionnels	63 052	53 420
Frais de représentation, repas et déplacements	2 260	3 846
Communications, frais bancaires et autres	22 473	36 170
Amortissement de l'aménagement	10 067	10 066
Amortissement du bâtiment	10 180	10 177
Amortissement du mobilier et de l'équipement	402	41
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	27 913	23 897
	<u>461 582</u>	<u>529 583</u>
Répartition des frais généraux		
Bureau, Comité administratif et présidence	37 760	36 216
Inspection professionnelle	54 026	63 595
Discipline	42 718	66 254
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes	26 116	10 064
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	103 717	130 217
Formation continue	13 690	22 745
Contrôle de l'exercice illégal	68 045	71 302
Liaisons avec des organismes externes	26 151	21 385
Communications et événements spéciaux	87 800	105 987
Soutien et comités techniques	1 559	1 818
	<u>461 582</u>	<u>529 583</u>

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes sur le territoire du Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, entame des procédures judiciaires. Il sensibilise le public au respect de la Loi sur les architectes et élabore les programmes de prévention requis.

L'enquêteur veille au respect des articles 15, 16 et 17 de la Loi sur les architectes. Rappelons que le programme de sensibilisation et de prévention de l'exercice illégal comporte cinq volets :

- des interventions visant à informer et sensibiliser les municipalités et les autres publics, notamment les donneurs d'ouvrages, au respect de la Loi;
- la participation à des événements pouvant aider l'Ordre à diffuser les exigences de la Loi;
- la présence d'un support technique afin de répondre aux questions relativement à la Loi;
- des contrôles sur les chantiers de construction par régions géographiques;
- des enquêtes menées à la suite de plaintes ou de toutes informations susceptibles de révéler des infractions à la Loi.

L'enquêteur a donné une conférence, le 18 avril 2002, au congrès annuel de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec). La participation à la manifestation visait à rencontrer les inspecteurs municipaux afin de leur faire connaître davantage la Loi sur les architectes. Cette tribune aura permis à l'Ordre de rejoindre un grand nombre de ces intervenants incontournables dans le processus de réalisation des projets de construction.

Durant l'exercice financier 2002-2003, l'Ordre a poursuivi sa campagne d'information sur les changements apportés à la Loi sur les architectes. À ce propos, des brochures ont été distribuées à des publics cibles, particulièrement les municipalités. La publication remporte toujours un grand succès auprès des citoyens qui, lors de leur visite dans les bureaux municipaux, peuvent repartir avec le document en main.

Le travail de l'enquêteur ne se limite pas à repérer des infractions à la Loi ou à recommander à l'Ordre d'entreprendre des poursuites judiciaires. Bon nombre de lettres de sensibilisation, d'avis de non-conformité, d'appels téléphoniques et d'envois électroniques ont été adressés à divers publics afin de les informer des exigences de la Loi et ainsi prévenir d'éventuelles infractions. De plus, l'Ordre continue de répondre aux nombreuses demandes d'information concernant l'interprétation de la Loi sur les architectes.

Au cours de cette année, l'enquêteur a effectué des contrôles sur les chantiers de construction. Les poursuites intentées devant les tribunaux pour exercice illégal de la profession ont connues leur dénouement tandis que de nouvelles poursuites étaient déposées. Les tableaux suivants font état des dossiers en exercice illégal pour l'année budgétaire 2002-2003.

TABLEAU 1

CONTRÔLE

NO	RÉGIONS ADMINISTRATIVES	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
01	BAS SAINT-LAURENT	6				
02	SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	10	1		1	
03	QUÉBEC	9		1		1
04	MAURICIE - BOIS-FRANC	12		1	1	
05	ESTRIE	4	1		1	
06	MONTRÉAL	18		2		2
07	OUTAOUAIS	9		2	1	1
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	6				
09	CÔTE-NORD	4	1		1	
10	NORD-DU-QUÉBEC	1		1		1
11	GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	6				
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	7	1	2	2	1
13	LAVAL	1				
14	LANAUDIÈRE	7	2		2	
15	LAURENTIDES	19		2		2
16	MONTÉRÉGIE	23	2	1	2	1
17	CENTRE DU QUÉBEC					
TOTAL		142	8	12	11	9

LÉGENDE :

- (A) Nombre de chantiers contrôlés
 (B) Nombre de dossiers déjà ouverts au 1^{er} avril 2002
 (C) Nombre de nouveaux dossiers ouverts
 (D) Nombre de dossiers réglés
 (E) Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2003

NOTE : UN DOSSIER PEUT COMPORTER UNE OU PLUSIEURS POURSUITES

TABLEAU 2

POURSUITES

NOMBRE DE POURSUITES DÉJÀ ENGAGÉES AU 1 ^{er} AVRIL 2002	28
NOMBRE DE NOUVELLES POURSUITES	31
NOMBRE DE POURSUITES RÉGLÉES	35
NOMBRE DE RÉGLEMENT HORS COURS	30
NOMBRE DE PROCÈS	5
NOMBRE DE POURSUITES NON RÉGLÉES AU 31 MARS 2003	24

TABLEAU 3

TYPES D'INFRACTIONS	NOMBRE DE POURSUITES RÉGLÉES AU 31 MARS 2003	NOMBRE DE POURSUITES NON RÉGLÉES AU 31 MARS 2003
<u>LOI SUR LES ARCHITECTES</u>		
ARTICLE 15 A)	13	8
ARTICLE 15 B)		3
ARTICLE 15 D)	2	
ARTICLE 15 E)	1	1
ARTICLE 17	19	10
<u>CODE DES PROFESSIONS</u>		
ARTICLE 188.1.3 ^a A)		2
TOTAL	35	24

Claude Bonnier

Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENTE
LOUISE JOUBERT

MEMBRES
HUBERT CHAMBERLAND
RAYMOND DAHER
SERGE PERRAS

INSPECTEUR ET SECRÉTAIRE
ALAIN LAFLEUR

Le Comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, à la demande du Bureau de l'Ordre ou de sa propre initiative, le Comité ou un de ses membres fait enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre. Le Comité a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre d'infractions ayant pu être commises par un architecte. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation des règlements de même que sur les modalités d'application, sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle, notamment en regard de l'implantation et de la mise en œuvre de nouveaux instruments lui permettant de mieux accomplir son mandat.

Cette année, pour mieux accomplir son mandat de « surveillance de l'exercice de la profession », le Comité d'inspection professionnelle a cherché à obtenir plus d'informations sur le profil professionnel des membres de l'Ordre par le biais du formulaire d'inscription au *Tableau des membres* et par le questionnaire d'auto-évaluation. L'analyse des informations obtenues a permis dans un premier temps de dresser le profil théorique de la profession, puis de vérifier *in situ* la conformité des différentes pratiques aux règles généralement admises par la profession. Étant donné que le programme annuel de surveillance générale prévu par le *Code des professions* s'applique aux membres qui « exercent la profession », le Comité a développé une méthode objective pour définir « l'exercice de la profession » et ainsi identifier précisément les membres qui l'exercent.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité a orienté ses visites vers des bureaux de pratique privée en ciblant prioritairement les bureaux de petite taille, ceux qui ont ouvert depuis peu ou ceux qui n'ont jamais été visités. Ainsi, des visites ont été effectuées dans 96 bureaux de pratique privée où travaillent 119 architectes dans les régions Centre-du-Québec, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie – Bois-Franc, Montérégie, Montréal et Québec. En plus des visites d'inspection, 15 dossiers relatifs à la compétence des membres ont été traités. De ces 15 dossiers, six demeurent actifs et neuf ont été fermés. Parmi ces derniers, cinq étaient non-fondés, deux ont fait l'objet de recommandations aux architectes, et deux autres ont été transmis à la syndique pour enquête.

Parallèlement, l'inspecteur a répondu à de nombreuses demandes d'information sur la profession d'architecte. Il a participé également aux activités du Comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle du CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec), à des réunions du Comité technique sur l'amiante de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité au travail) ainsi qu'à une formation en informatique.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le bilan général de la pratique demeure positif d'autant plus que le contexte économique semblait favorable pour les architectes.

Toutefois, un manque de rigueur dans le travail de quelques architectes est apparu à l'occasion d'inspections ainsi que dans l'application des règles élémentaires de leur pratique. Les non-conformités les plus récurrentes portaient sur les raisons sociales, l'identification des bureaux, l'affichage du permis, la disponibilité des règlements ainsi que la tenue du registre et des dossiers. Par ailleurs, il appert que même si les services fournis rencontraient la plupart du temps les attentes du client ou les exigences du projet, dans certains cas, le mandat n'était pas suffisamment défini. Les architectes concernés ont alors été incités à utiliser les formules de contrats normalisés. La question des honoraires semble souvent à l'origine des situations conflictuelles que vivent certains architectes. Ces derniers ont tendance à mettre de l'avant un avantage concurrentiel basé sur une réduction des honoraires plutôt que sur la qualité des services.

Les nouvelles technologies font parties de la pratique des architectes. La conception et le dessin assistés par ordinateur sont implantés dans plus de 97% des bureaux visités. L'utilisation de l'informatique, du réseau internet et du courrier électronique soulève néanmoins plusieurs questions, notamment en matière de déontologie et de droits d'auteur. Dans ce nouveau contexte technologique, certaines notions doivent être réexaminées telles l'apposition du sceau et de la signature, la supervision directe et immédiate du travail dans le bureau de l'architecte, l'obligation de fournir les plans à un confrère ainsi que la conservation des documents. Un ensemble de dispositions réglementaires devra être actualisé en fonction des nouvelles formes de pratique.

Les inspections ont permis de constater que 95% des architectes visités travaillaient avec le *Code de construction du Québec*, que 70% disposaient d'un Code à jour et que plusieurs recouraient à des firmes spécialisées en la matière. Il y a également près de 70% des professionnels rencontrés qui possédaient le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*, mais ils n'étaient pas aussi nombreux à détenir le Supplément numéro 1. En outre, 72% des architectes visités ont suivi des cours de formation depuis leur admission.

D'autre part, la surveillance de l'exercice de la profession, au cours de l'exercice 2002-2003, a fait ressortir un besoin patent de support pour les architectes désireux d'ouvrir leur bureau. Enfin, il s'avère que les architectes d'expérience auraient intérêt à partager leur expertise afin de contribuer à l'avancement de la profession.

Le Comité d'inspection professionnelle continuera de développer une étroite collaboration avec les autres instances de l'Ordre, en particulier au niveau de la formation continue et des communications aux membres.

Louise Joubert
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT

PHILIPPE DROLET

MEMBRES

CLAUDE BÉLANGER

(DEPUIS LE 5 AVRIL 2002)

ALAIN BERGERON

(DEPUIS LE 5 JUILLET 2002)

PAUL GAUTHIER

(JUSQU'AU 6 JUIN 2002)

JEAN OUELLET

(JUSQU'AU 6 JUIN 2002)

GILLES PRUD'HOMME

(DEPUIS LE 5 JUILLET 2002)

MARIO SAÏA

Le Comité des concours reçoit les demandes d'approbation de tout concours d'architecture devant se tenir sur le territoire de la province du Québec. Il s'assure de leur conformité au Guide des concours de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce Guide.

Le concours

Dans la foulée des expériences de l'année dernière, l'exercice actuel aura permis de mettre en œuvre des concours plus diversifiés les uns que les autres, tant au niveau de leur formulation que de la richesse des problématiques proposées. Le concours international pour le Complexe culturel et administratif de l'OSM (Orchestre symphonique de Montréal) restera sans aucun doute le plus marquant de cette année. Nous tenons également à souligner les exemples positifs des concours du Théâtre du Vieux-Terrebonne, de la Cité des arts du Cirque à Montréal et du Musée de la nation Huronne à Wendake. Démontrant une sincère ouverture quant au mode d'octroi de la commande publique, ces concours ont été appuyés par une large couverture médiatique.

Demandes de sanction et d'information

Cette année encore, le Comité poursuit sa promotion des échanges constructifs entre les différents intervenants. De plus, nous veillons toujours à orienter adéquatement le maître d'œuvre dans sa démarche.

Concours d'architecture sanctionnés par l'Ordre au cours de l'exercice 2002-2003

Le Théâtre du Vieux-Terrebonne
(concours ouvert, anonyme en 2 étapes)

La Cité des arts du Cirque, Montréal
(concours ouvert, anonyme en 2 étapes)

Le Musée de la Gaspésie, Gaspé
(concours sur invitation en 1 étape)

Le Musée de la nation Huronne, Wendake
(concours ouvert, anonyme en 2 étapes)

Le Concours du Complexe culturel et administratif de l'OSM
(concours international, ouvert, anonyme en 2 étapes)

La Salle de spectacle de Saint-Hyacinthe
(concours sur invitation en 2 étapes)

Le Palais Montcalm, Québec
(concours sur invitation en 1 étape)

Le Centre Musical Cammac, Argenteuil
(concours sur invitation en 1 étape)

Restructuration et renouvellement

Paul Gauthier et Jean Ouellet ont quitté notre Comité des concours en cours d'exercice. Par la présente, nous tenons à les remercier infiniment pour leur implication constante tout au long de leur mandat. De nouveaux membres ont rejoint notre équipe, à savoir Alain Bergeron, Claude Bélanger ainsi que Gilles Prud'homme.

De plus, à la fin de l'année 2002, le Bureau de l'Ordre a décidé de revoir la structure d'approbation des concours et ainsi réorienter le mandat du Comité des concours.

Approbation des concours

En ce qui concerne l'approbation des concours, l'Ordre mettra en place une banque d'analystes dont le mandat sera d'étudier les demandes d'approbation de concours en fonction du *Guide des concours* et de formuler les recommandations inhérentes au président de l'Ordre. Cette fonction était jusqu'ici assumée par le Comité des concours.

Composition du Comité et son mandat

Depuis la fin de l'année 2002, le mandat du Comité des concours a été redéfini comme suit (les changements sont en caractère gras) :

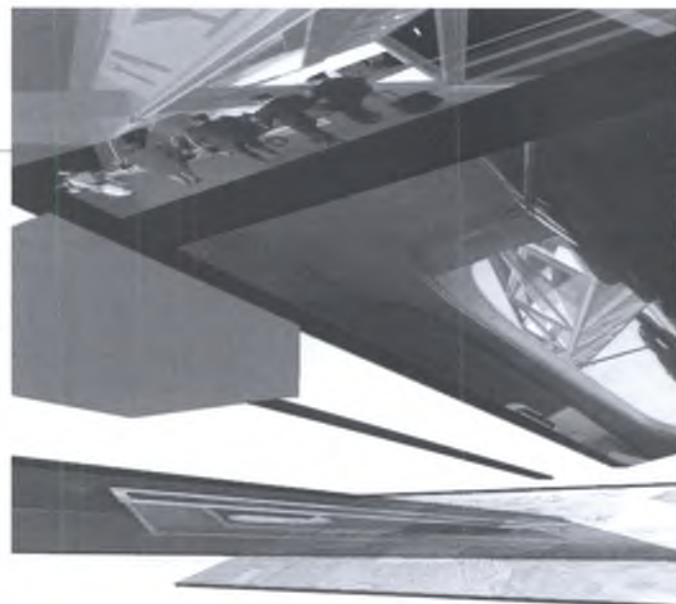
- dans le respect de la mission, des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité du président du Comité, le Comité conseille le Bureau sur l'actualisation du *Guide des concours* de même que sur les modalités d'application de ce Guide;
- **dans le cadre de ses fonctions, le Comité assume un rôle de formation pour améliorer la compétence des conseillers professionnels et contribuer à en former de nouveaux; il assume également un rôle de promotion des concours;**
- à la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative aux concours d'architecture;
- le Comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

La mission du Comité des concours, comme le mode d'octroi de la commande, évolue elle aussi. Cette restructuration permettra de faciliter et d'accélérer l'analyse des dossiers proprement dits et de favoriser une meilleure gestion et coordination des activités qu'engendre la pratique de concours d'architecture au Québec.

Philippe Drolet

Président du Comité des concours

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE



PRÉSIDENTE

PAULE BOUTIN

(JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 2002)

CAROLE SCHEFFER

(DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2002)

MEMBRES

PIERRE BEAUPRÉ

PAULE BOUTIN

RICHARD LAFONTAINE

(DEPUIS LE 11 OCTOBRE 2002)

N. JEAN-PIERRE PELLETIER

(JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2002)

DÉLÈGUE

DU FONDS DES ARCHITECTES

PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

Le Comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau en ce qui a trait à un programme de formation continue adapté aux besoins des membres de l'Ordre. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité doit identifier les besoins actuels et futurs des membres à l'égard de la formation continue; il doit également déterminer les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes, et proposer la mise en œuvre de méthodes incitatives pour s'assurer de la plus grande participation des membres à ces activités. Le Comité participe activement à la démarche initiée par le PCAP (Programme canadien d'aide à la pratique) en vue de l'élaboration d'un programme national de formation continue et commente tout rapport émanant du PCAP.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de la formation continue a tenu trois réunions. Comme pour l'année précédente, l'Ordre a concentré ses efforts à offrir de la formation sur le *Code de construction*. Parmi les priorités identifiées par le Comité se trouve celle de rendre disponible à tous les architectes du Québec l'offre de cours. Cet objectif a été atteint au cours de l'année 2002-2003 en établissant un partenariat avec la CEGQ (Corporation des entrepreneurs généraux du Québec) et la firme Norma. En vertu de cette entente, l'Ordre a en effet pu offrir dans nos régions un cours de perfectionnement sur les parties 3 et 10 du Code. Des efforts en ce sens seront poursuivis au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, nous avons eu des discussions avec différents groupes de personnes afin de bonifier l'offre de cours et de diversifier les activités du programme. À titre d'exemple, soulignons les rencontres et entretiens tenus avec la SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement), Devis Construction Canada, le CMSQ (Conseil des monuments et sites du Québec), le Conseil national de recherches Canada ainsi que l'École d'architecture de l'Université Laval.

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PATRICK DE BARROS

PONT DE TRANSIT POUR VOYAGEURS

EN ESCALE À DORVAL

FORMATION CONTINUE – ACTIVITÉS 2002-2003

ACTIVITÉ (PARTENAIRES)	LIEU	DATE/ÉVÈNEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT	MONTRÉAL	PRINTEMPS 2002	78
RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT	QUÉBEC	PRINTEMPS 2002	34
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIE 10 (NORBATI)	MONTRÉAL	FORUM DES ARCHITECTES 2002	44
LEÇONS TIRÉES DE LA RÉPARATION ET DE LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES (SCHL)	MONTRÉAL	FORUM DES ARCHITECTES 2002	18
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIES 3 ET 10 (CEGQ)	SHERBROOKE	NOVEMBRE 2002	6
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIE 10 (NORBATI)	MONTRÉAL	NOVEMBRE 2002 EXPO-CONTECH	26
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIE 10 (NORBATI)	QUÉBEC	NOVEMBRE 2002 EXPO-CONTECH	15
LES OUTILS DE DIAGNOSTIC DU BÂTIMENT (FONDS DES ARCHITECTES)	MONTRÉAL	NOVEMBRE 2002 EXPO-CONTECH	38
LES OUTILS DE DIAGNOSTIC DU BÂTIMENT (FONDS DES ARCHITECTES)	QUÉBEC	NOVEMBRE 2002 EXPO-CONTECH	20
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIES 3 ET 10 (CEGQ)	HULL	FÉVRIER 2003	8
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIES 3 ET 10 (CEGQ)	MONTRÉAL	FÉVRIER 2003	6
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIES 3 ET 10 (CEGQ)	QUÉBEC	MARS 2003	17
CODE DE CONSTRUCTION/PARTIES 3 ET 10 (CEGQ)	TROIS-RIVIÈRES	MARS 2003	9
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES BÂTIMENTS AU CANADA-202, ATELIER SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (PCAP)	MONTRÉAL	MARS 2003	39
			TOTAL 358

Carole Scheffer

Présidente du Comité de la formation continue

COMITÉ ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE

LYSE MIREILLE TREMBLAY

MEMBRES

JEAN-FRANÇOIS CHARBONNEAU

(DEPUIS JUIN 2002)

RON LAWEE

(JUSQU'EN JUIN 2002)

VOULI MAMFREDIS

BERNARD OLIVIER

MIREILLE SHÉBIB-AUBÉ

ANGÉLINE SPINO

Le Comité environnement et architecture exerce une veille informationnelle en ce qui a trait à l'environnement en relation avec l'architecture. Cette veille s'exerce également en regard de la législation s'appliquant au domaine. Le Comité dresse une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre. Le Comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en oeuvre pour sensibiliser les membres à ces enjeux.

Le Comité environnement et architecture a porté son regard, notamment, sur les récents développements et innovations technologiques ainsi que sur le rapport environnement/santé des occupants. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité s'est réuni à onze reprises. Nous avons organisé les conférences des Mardis Verts en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et maintenu des contacts avec des organismes semblables dans d'autres provinces.

Cette année encore, le Comité a été présent aux rencontres du Sustainable Buildings Canada Committee. Le Comité demeure un membre actif du sous-comité qui s'intéresse aux outils d'évaluation de bâtiments verts. La présidente du Comité a siégé au conseil d'administration intérimaire du Canada Green Building Council, organisme visant la promotion, l'éducation, la diffusion d'information et la distribution d'outils afin de faciliter l'implantation de bâtiments verts au Québec. Le Comité a également, par l'intermédiaire de sa présidente, présenté aux membres de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel, au colloque annuel des commissions scolaires du Québec ainsi qu'au BOMA des conférences visant à favoriser l'implantation de bâtiments verts dans les milieux institutionnels et commerciaux.

Les critères d'évaluation pour la Mention développement durable des Prix d'excellence en architecture de l'Ordre ont été développés par le Comité environnement et architecture qui, par ailleurs, a exprimé un vif intérêt à faire partie de la table de consultation sur la valorisation des matières résiduelles. Le Comité a également revu et ciblé sa liste de distribution

d'affiches pour les Mardis Verts afin de maximiser l'efficacité de ses envois. À noter que le CREM (Comité régional de l'environnement) s'est montré intéressé à collaborer à la diffusion de l'information.

Le Comité a vu le remplacement d'un de ses membres, Ron Lawee, démissionnaire, par Jean-François Charbonneau. Nous tenons à remercier chaleureusement Ron Lawee pour son travail au sein du Comité.

Le premier cycle de conférences des Mardis verts 2002-2003 a débuté en septembre avec une présentation du Centre CDP Capital (Caisse de dépôt), puis, en octobre, suivi d'une conférence traitant du recyclage en design architectural. La session d'automne s'est terminée par une conférence traitant des bâtiments verts en milieu scolaire. La session d'hiver, dédiée au développement durable dans le milieu hospitalier, a démarré, en février, par une conférence sur la rénovation et l'agrandissement de l'hôpital Sainte-Anne, puis, en mars, par une conférence sur les liens entre la santé et le développement durable. Pour le prochain exercice financier, nous pouvons déjà annoncer la tenue, en avril, d'une conférence traitant des projets hospitaliers réalisés en Ontario. Enfin, en mai, la présentation du Centre Anna Laberge, un hôpital récemment construit à Châteauguay, clôturera la saison des Mardis Verts 2002-2003. De l'avis du Comité, ces événements revêtent une grande importance. Ils permettent non seulement à des manufacturiers de produits respectueux de l'environnement de se faire connaître, mais également de sensibiliser le grand public aux questions du développement durable en architecture.

Par la présente, nous désirons remercier vivement nos collaborateurs : Ginette Dupuy, Jean Lalanne et Jean-François Lepage.

Pour terminer, nous avons poursuivi notre large collaboration avec le service des communications pour diffuser l'information et les activités du Comité aux membres de l'Ordre.

Lyse Mireille Tremblay

Présidente du Comité environnement et architecture

PROJETS DE FIN D'ÉTUDES
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ LAVAL

JULIE VAILLANT
LOGEMENTS ABORDABLES



COMITÉ DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES

PRÉSIDENT

JACQUES BENMUSSA

MEMBRES

MARC DESCHAMPS

DOMINIQUE DUBUC

GILBERT PARÉ

RICHARD TREMPÉ

GUY LALONDE

Le Comité des matériaux et techniques exerce une veille informationnelle en ce qui a trait aux matériaux et techniques de construction de même qu'en regard de la législation s'appliquant au domaine. Il dresse également une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre. Le Comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres à ces enjeux.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Comité a continué d'appuyer l'organisation des séances d'information mensuelles du CEBQ (Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec).

Le Comité a également répondu à diverses questions d'architectes ou de professionnels du secteur de la construction portant sur des points techniques. Dans le cadre de son mandat de veille informationnelle, le Comité a été amené à étudier et discuter de certains produits nouvellement mis sur le marché.

Étude et veille

Nous avons procédé à l'élaboration d'un court document de travail ainsi qu'à un synopsis de cours à l'attention du Comité de formation continue sur la question des moisissures dans l'air intérieur des bâtiments. Nous avons étudié le *Techni-seal*, un produit élastomérique liquide servant à la protection des bardeaux d'asphalte, puis travaillé sur le concept d'intégration d'enveloppe et systèmes mécaniques. Le Comité a également entrepris une recherche sur les techniques de construction à ossature de bois de type à claire-voie « balloon framing » du point de vue historique et terminologique.

Logiciels

Le Comité a procédé à l'étude comparative des logiciels du type ASTM (American Society for Testing and Materials). Par la suite, nous avons engagé une étude sur les logiciels d'analyse hygrothermique qui permettent d'analyser la composition des murs et des toits. Enfin, nous nous sommes penchés sur la question des standards pour l'automatisation des échanges électroniques dans l'industrie de la construction.

Code national du bâtiment

Le Comité des matériaux et techniques a préparé un tableau des éditions successives du *Code national du bâtiment* et des dates auxquelles elles sont entrées en vigueur depuis le milieu des années 1970. Le document a été rendu disponible sur le site Web du CEBQ.

Articles techniques

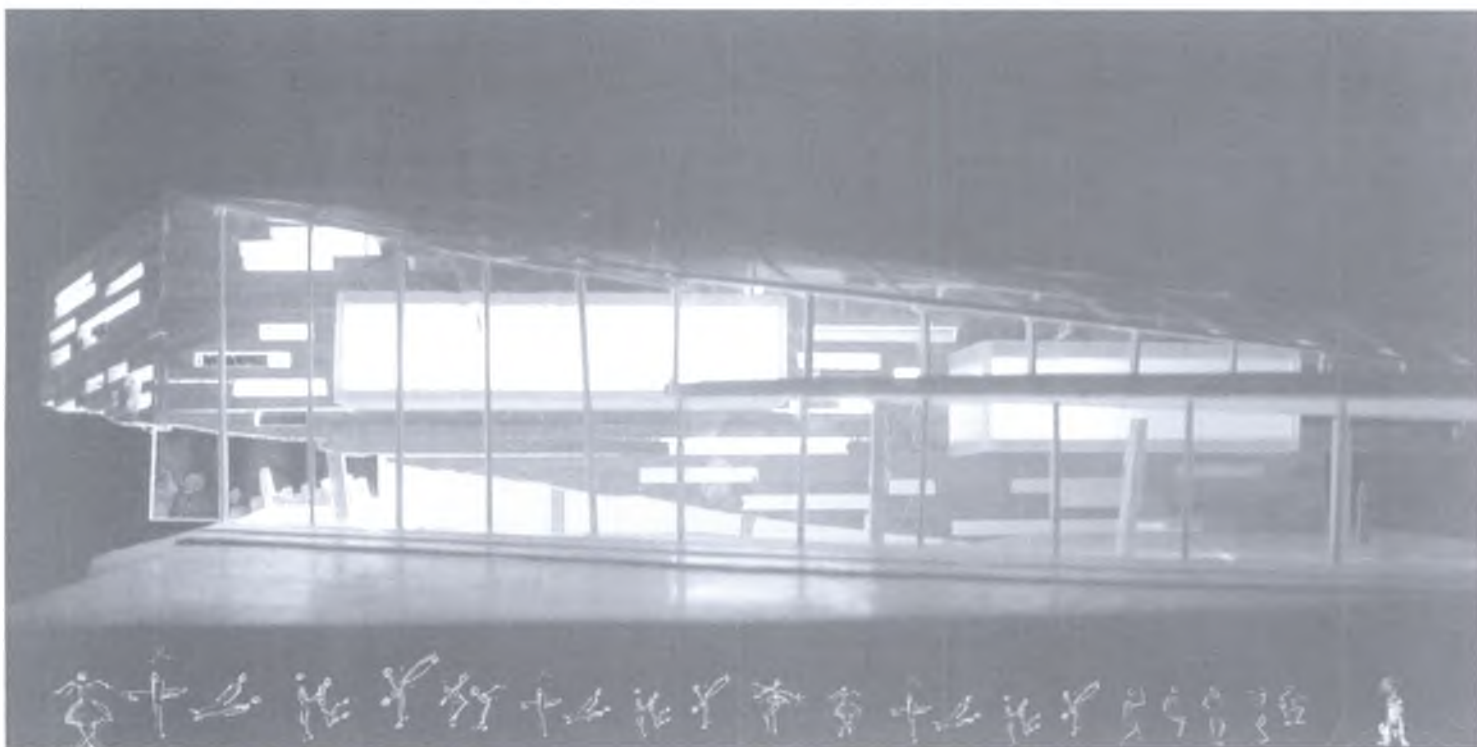
Le Comité a rédigé une série d'articles sur l'arrachement des couvertures sous l'action du vent, articles publiés sur le site Web de l'AMCQ (Association des maîtres couvreurs du Québec). Nous avons entamé une collaboration avec l'Institut de la maçonnerie du Québec en vue de préparer un bulletin *Maçonnerie-info* sur les ancrages. Cette année encore, nous avons parrainé la publication du bulletin *Info éclair* qui paraît dans chaque numéro du bulletin d'information *Esquisses*.

Jacques Benmussa

Président du Comité des matériaux et techniques

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MARIE-FRANCE BOURASSA
CENTRE DE DOCUMENTATION
ET STUDIO DE DANSE



COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

PRÉSIDENTE

EVELYNE DESCHAMPS

MEMBRES

ANNIE DION

MARTIN HOUE

HASSEN LABIDI

(JUSQU'AU 31 MAI 2002)

SERGE LEPINE

JEAN-YVES RICHARD

SABIHA TORUN

Dans le respect de la mission, des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité du président du Comité, le Comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.

Tout au long de l'exercice 2002-2003, le Comité régional de Québec a su mobiliser les énergies, promouvoir l'architecture auprès du grand public et participer à des manifestations tout en organisant des activités auxquelles il a convié la population.

RTHQ (Regroupement technologique en habitation du Québec)

Deux membres du Comité ont siégé au sein du RTHQ. L'organisme rassemble près d'une vingtaine de représentants d'organisations, de membres d'associations régionales et d'individus intéressés à la promotion de bonnes pratiques technologiques en matière d'habitation.

Nouveautés administratives

Cette année, le Comité a mis à jour les adresses postales et Internet des architectes et stagiaires en architecture recensés dans la grande région de Québec. C'est ainsi que depuis mars 2003, nous pouvons communiquer avec eux mensuellement afin de les informer des activités de la région qui seraient susceptibles de les intéresser.

Festival national de l'architecture

Deux représentants, du Comité régional de Québec, ont siégé sur le comité responsable de la préparation de cet événement qui se tiendra à l'été 2004.

Prix à un finissant de l'École d'architecture de l'Université Laval

Le Comité a remis un prix, d'un montant de 200\$, à un étudiant méritant de l'École d'architecture de l'Université Laval comme reconnaissance de son talent exceptionnel.

Journées de la culture 2002

Le Comité a invité la population de la ville de Québec à découvrir le quartier Saint-Jean-Baptiste, le samedi 28 et le dimanche 29 septembre 2002. Une historienne et deux architectes ont ainsi guidé, à pieds, des groupes d'une vingtaine de personnes. Ce fut un tel succès que nous avons dû constituer

une liste de réservation pour une nouvelle édition qui s'est déroulée, à guichet fermé également, le samedi 26 et le dimanche 27 octobre. Au total, près de 200 personnes ont participé à ces visites. Nous pouvons annoncer que, le 3 juillet 2003, l'initiative sera répétée dans le cadre de Québec insolite, une activité annonciatrice des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

5 à 7, 14 novembre 2002, Café-Bistro aux Grains D'Sel

Nous avons conviés les architectes de la région de Québec à un 5 à 7 organisé en collaboration avec 16 commanditaires. Cet événement a remporté un grand succès. Près de 70 architectes étaient présents. Des prix de présence de grande valeur ont été remis durant l'évènement.

Souper bénéfice pour la sauvegarde de la Villa Bagatelle

Deux de nos membres ont assisté à ce souper bénéfice organisé en septembre 2002 par le Conseil des monuments et sites du Québec.

19 février 2003, Commission parlementaire à l'Assemblée Nationale du Québec

À la demande du président de l'Ordre, le Comité a invité les architectes de la région de Québec à venir appuyer les représentants de l'Ordre lors des auditions de la Commission parlementaire sur la mise en application de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes. Un appel auquel une cinquantaine d'architectes ont répondu.

Remise du Prix du public

C'est lors de l'Encan annuel d'objets créés par des étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval que le Comité a remis à l'étudiant le plus méritant le Prix du public d'un montant de 100\$.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos collaborateurs : Marc Bouchard, Louise Côté, Louis Dumoulin, Pierre-André Marquis, Carl Pineau ainsi que Olivier Vallerand.

Evelyn Deschamps

Présidente du Comité régional de Québec

BACCALURÉAT EN ARCHITECTURE

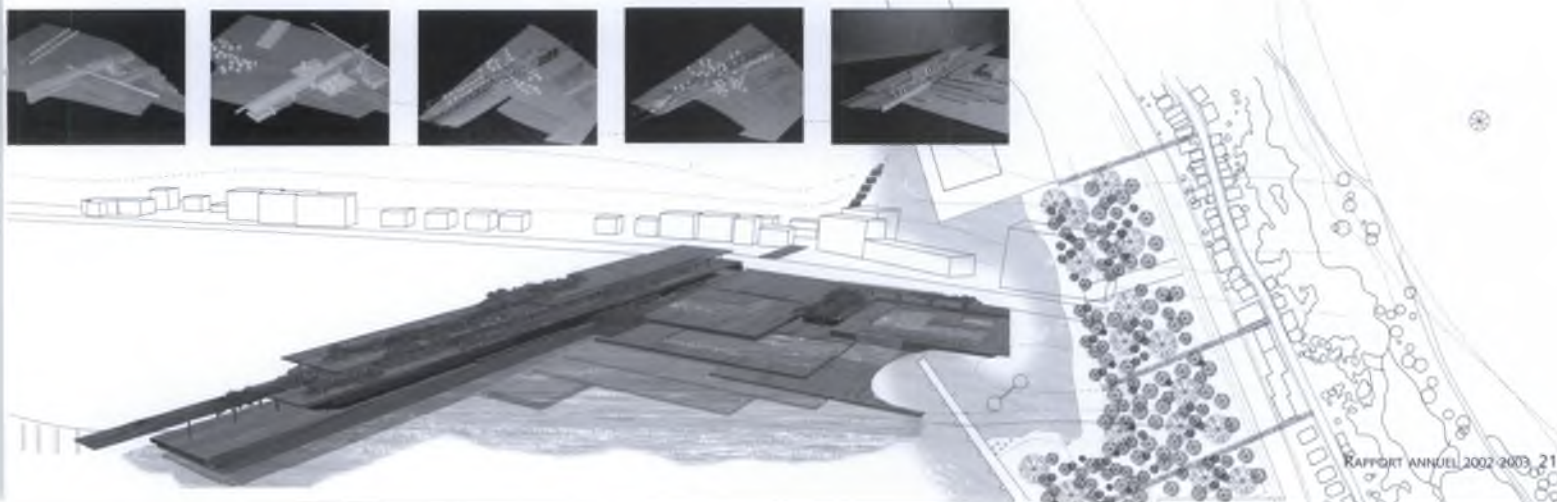
ÉCOLE D'ARCHITECTURE

UNIVERSITÉ LAVAL

CHRISTINE LAFFERRIÈRE

CENTRE SOCIAL ET RÉCRÉO-

TOURISTIQUE DU CAP-BLANC



GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INCORPORATION

COORDONNATEUR
NORMAND PRATTE

MEMBRES
LOUISE AMIOT
PIERRE CORRIVEAU
MICHEL GAGNON
ALAN ORTON
BERNARD MCNAMARA
ALAN ORTON

DÉLÉGUÉ DE L'AAPPQ
JACQUES BELANGER

DÉLÉGUÉ
DU FONDS DES ARCHITECTES
GILLES GAUVREAU

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

CONSEILLER JURIDIQUE
MARC SIMARD

La Loi 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice d'activités professionnelles au sein d'une société, est entrée en vigueur le 21 juin 2001. Cette loi permet à un ordre professionnel d'adopter un règlement autorisant ses membres à exercer par l'intermédiaire de nouvelles formes de regroupement que sont la SENCRL (Société en nom collectif à responsabilité limitée) et la SPA (Société par actions).

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe de travail sur l'incorporation n'a pas tenu de réunion. L'Ordre a cependant exercé une veille sur les travaux entrepris par quelques autres ordres et maintenu les liens avec ses différents partenaires. L'information recueillie permettra au Groupe de travail de reprendre ses travaux et de développer un règlement au cours de la prochaine année.

Normand Pratte
Coordonnateur

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 5.1

MEMBRES
MAGGY APOLLON
ANDRÉ BOURASSA
MICHEL BOURASSA
MICHEL GAGNON
CLAUDE HAMELIN LALONDE

DÉLÉGUÉ DE L'AAPPQ,
RICHARD BIRTZ

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

CONSEILLER JURIDIQUE
ANDRÉ JOLI-COEUR

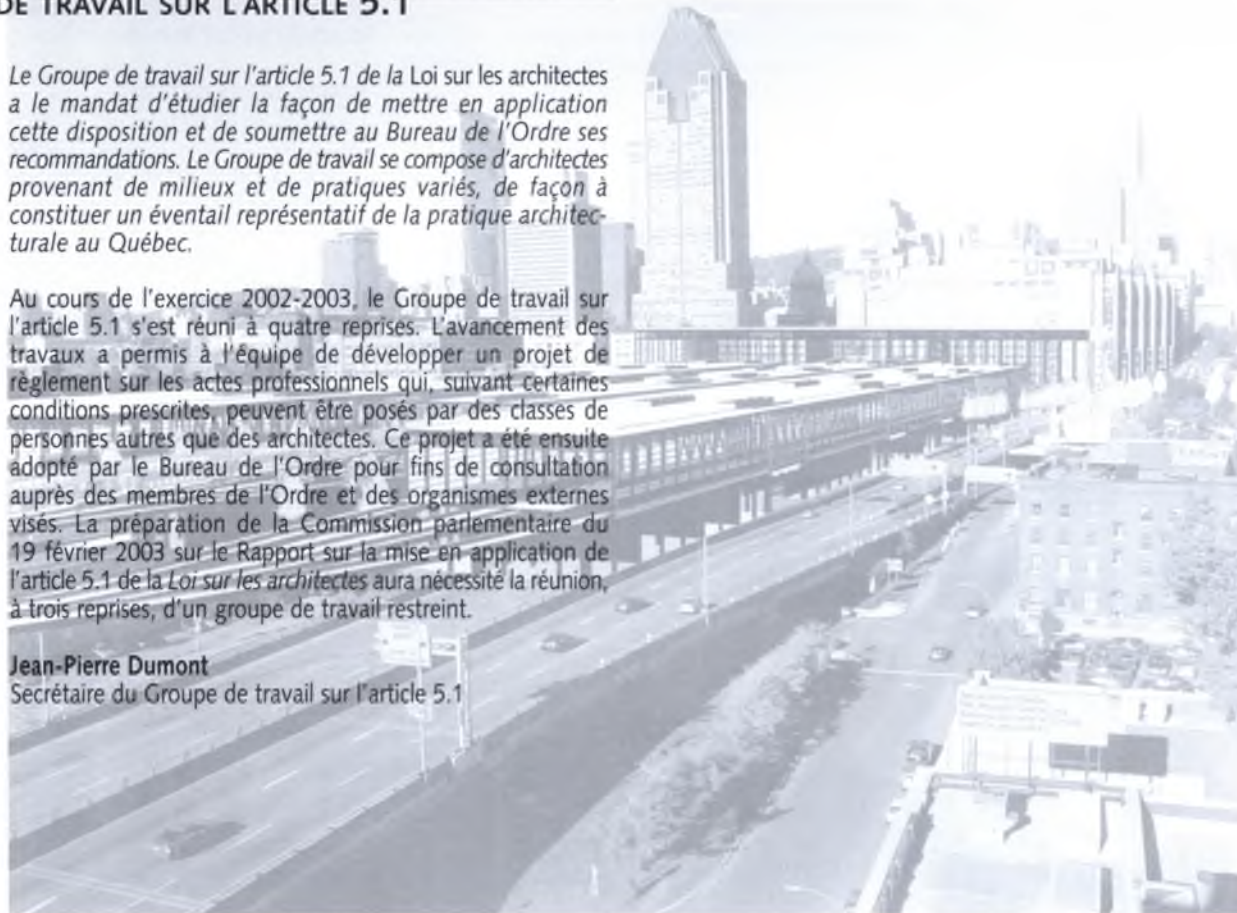
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ MCGILL

FRANCIS MOSS
TRANSITION A NEW TRAIN STATION
FOR MONTREAL

Le Groupe de travail sur l'article 5.1 de la Loi sur les architectes a le mandat d'étudier la façon de mettre en application cette disposition et de soumettre au Bureau de l'Ordre ses recommandations. Le Groupe de travail se compose d'architectes provenant de milieux et de pratiques variés, de façon à constituer un éventail représentatif de la pratique architecturale au Québec.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe de travail sur l'article 5.1 s'est réuni à quatre reprises. L'avancement des travaux a permis à l'équipe de développer un projet de règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions prescrites, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des architectes. Ce projet a été ensuite adopté par le Bureau de l'Ordre pour fins de consultation auprès des membres de l'Ordre et des organismes externes visés. La préparation de la Commission parlementaire du 19 février 2003 sur le Rapport sur la mise en application de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes aura nécessité la réunion, à trois reprises, d'un groupe de travail restreint.

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire du Groupe de travail sur l'article 5.1



LES COMMUNICATIONS

Les activités du service des communications ont été nombreuses au cours de l'exercice 2002-2003, tant auprès des membres de l'Ordre, du public, qu'à l'interne pour soutenir la mission de l'Ordre. Malgré un changement de personnel au poste de responsable des communications au cours du dernier trimestre de l'exercice, le service des communications a poursuivi ses activités.

Nous avons été appelé à jouer un rôle important dans la refonte du système informatique de l'Ordre afin d'assurer une utilisation rentable, efficace et sécuritaire du réseau informatique interne. Parmi, les autres dossiers d'importance traités au cours de l'année, mentionnons le développement du nouveau site Web de l'Ordre, entamé au cours de la dernière année, et qui se poursuit. En cours, l'Ordre a décidé de renouveler l'image de son nouveau site afin qu'il soit plus représentatif de l'organisme. Quant au contenu du site, il demeure en production. Le prochain exercice représentera le moment le plus propice pour lancer le site Web.

Cette année, une nouvelle activité a marqué le congrès annuel de l'Ordre. Il s'agit d'une matinée de formation en avant de l'Assemblée générale annuelle, une activité très suivie et très réussie qui a permis non seulement d'attirer de nombreux membres de l'Ordre à ce Forum des architectes mais aussi d'élargir l'offre de formation continue. Plusieurs autres manifestations ont été organisées par le service des communications au cours de la dernière année. Mentionnons les remises des prix ainsi que la Médaille du mérite. Tous ces événements ont bénéficié d'une large couverture dans le bulletin d'information *Esquisses*.

Au cours de l'exercice, le service des communications a publié cinq numéros du bulletin d'information *Esquisses*. Son efficacité semble considérablement accrue. L'intérêt des lecteurs reste toujours priorisé par une information actuelle et diversifiée. Dans ce bulletin, maintenant en quadrichromie, nous avons élargi et fidélisé le cercle des annonceurs. La parution régulière de la publication et l'établissement de conditions fixes de participation ont été des mesures incitatives. En terminant, il

s'agit d'un travail d'équipe : l'engagement des membres du personnel de l'Ordre ainsi que de pigistes dans la rédaction du bulletin a été essentielle à son succès.

En plus du bulletin d'information *Esquisses*, le service des communications a publié des dépliants, affiches, brochures et autres documents à l'attention des membres de l'Ordre et de certains publics cibles. Nous avons également continué de collaborer avec les comités de l'Ordre. Pour les conférences des Mardis verts du Comité environnement et architecture, le service des communications s'est chargé de les publiciser : production et distribution d'affiches, annonce dans le bulletin d'information *Esquisses*. Nous poursuivons également la diffusion dans le bulletin *Esquisses* de l'*Info éclair* du Comité des matériaux et techniques.

Dans le but de doter l'Ordre d'une identification propre dans ses relations avec le public, le service des communications s'est engagé dans une vaste refonte et uniformisation des documents de l'Ordre. Mentionnons par exemple l'avis de cotisation. Nous avons également procédé à la numérisation de certains documents et archives de l'Ordre dans la perspective de les diffuser sur le nouveau site Web et, plus globalement, de réduire le volume papier. De plus, nous avons contribué à la production de documents reliés et offert des services de rédaction, de révision linguistique et de production à l'Ordre.

Pendant l'année budgétaire 2002-2003, la fréquence des demandes de renseignement du public et des membres de l'Ordre n'a pas diminuée. Le service des communications a été amené à y répondre, en respectant les plus brefs délais, via le téléphone, le courrier postal ou électronique.

Enfin du côté des partenariats, le service des communications continue de collaborer avec les différentes associations d'étudiants en architecture, notamment en leur adressant régulièrement le bulletin *Esquisses*.

Laure Monville
Responsable des communications

ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ MCGILL

KAREN HUI
SCHOOL FOR CRAFT AND DESIGN



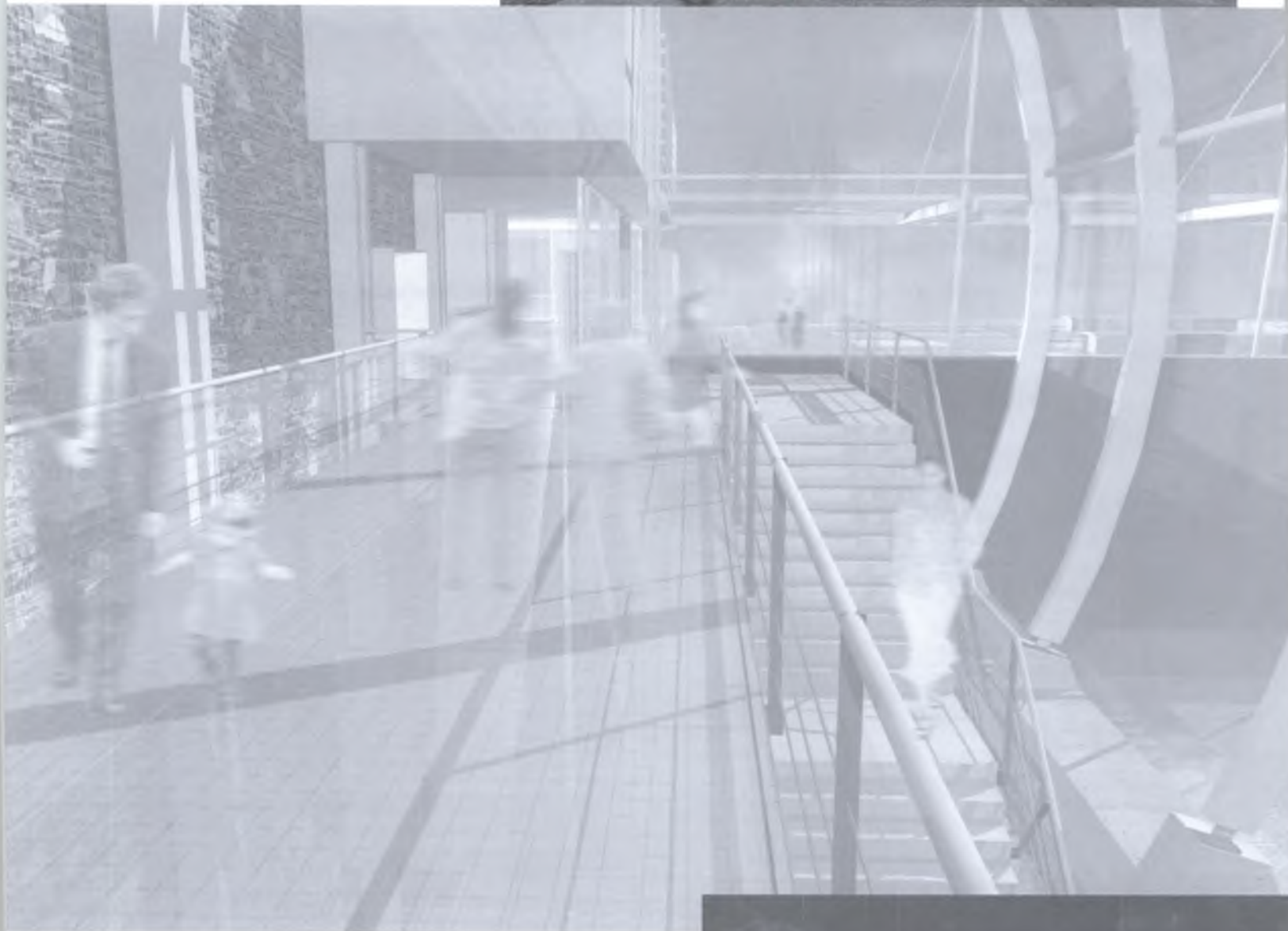
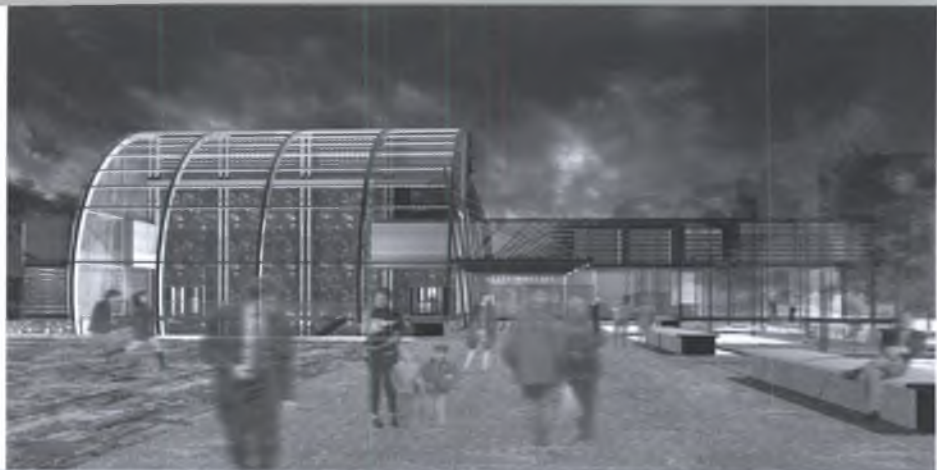
TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS 44	BARBEAU, MARIE-JOSÉE BARIN, SIAMAK BÉLAIR, FANIE BENOIT, SOPHIE BERTHIAUME, FRANCIS BERTRAND, MARC BOUCHER, DAVID LAURENT BOUCHER, JACQUES BOURDAGES, PIERRE BRADLEY, AIMÉE JILL CARDIN, MARIO CHAMPAGNE, ERIC CHAYER, CATHERINE CHICHMANIAN, AZAD DAGENAIS, JULIE	DI STEFANO, CARLO DUMONT, DOMINIQUE FORTIN, BRIGITTE GAGNÉ, ANDRÉ GIGUÈRE, MARIO KELLY, MICHAEL LAJOIE, CAROLINE LALANCETTE, ANNIE LAROCHE, DOMINIQUE LAROSE, MARC-ANTOINE LEBLANC, ELSA LINDY, STEVEN MARQUIS, NADIA MATHIEU-TREMBLAY, NICOLAS MOORE, CLAIRE	MOREL, MATHIEU OTIS, JULIE PADUANO, LUCIA PELLETIER, GHISLAINE POIRIER, MYLÈNE PROVENCHER, ÉRIC RONDEAU, JIMMY RONDINA, CARLO RUEL, NELSON SAMPSON, CONOR SIEGEL, VADIM THÉBERGE, MANON VAILLANCOURT, PASCALE VERGE, BRIUNO
REINSCRIPTIONS 45			
RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON- CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 19			
AUCUNE RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE			
DÉMISSIONS ET/OU RETRAITES 32			
DÉCÈS 4			
NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :	TRAHAN, MAURICE CAQUETTE, PAUL-ANDRÉ KOWALUK, ALEXANDER BLACHE, ROBERT		
SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE	NOMBRE DE MEMBRES EN DÉBUT D'EXERCICE 2002-2003 MOINS AJUSTEMENT RELATIF À L'EXERCICE PRÉCÉDENT PLUS NOUVEAUX PERMIS D'EXERCICE REINSCRIPTIONS MOINS DÉMISSIONS ET RETRAITES RADIATIONS DÉCÈS NOMBRE TOTAL DE MEMBRES EN FIN D'EXERCICE 2002-2003	2663 1 44 45 32 19 4 2696	

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2003

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		HOMMES	FEMMES	TOTAL
FICHER DES ARCHITECTES	2 049	647	2 696	GROUPES D'ÂGES			
				25 À 29 ANS	11	9	20
				30 À 34 ANS	75	95	170
LANGUE DE CORRESPONDANCE				35 À 39 ANS	229	184	413
ANGLAIS	319	77	396	40 À 44 ANS	351	155	506
FRANÇAIS	1 730	570	2 300	45 À 49 ANS	351	113	464
				50 À 54 ANS	362	52	414
RÉGION ADMINISTRATIVE				55 À 59 ANS	253	23	276
01 BAS SAINT-LAURENT	21	0	21	60 À 64 ANS	168	6	174
02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	40	13	53	65 ANS ET PLUS	249	10	259
03 QUÉBEC	300	92	392				
04 MAURICIE – BOIS-FRANC	29	7	36	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DEMEURÉS ACTIFS DEPUIS 1984			
05 ESTRIE	37	11	48	1984	1 416	151	1 567
06 MONTRÉAL	1 037	342	1 379	1985	1 493	174	1 667
07 OUTAOUAIS	35	13	48	1986	1 567	210	1 777
08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14	2	16	1987	1 659	241	1 900
09 CÔTE-NORD	6	1	7	1988	1 735	276	2 011
11 GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	6	2	8	1989	1 831	324	2 155
12 CHAUDIÈRE-APPALACHES	43	9	52	1990	1 917	364	2 281
13 LAVAL	54	12	66	1991	2 010	415	2 425
14 LANAUDIÈRE	38	9	47	1992	2 081	457	2 538
15 LAURENTIDES	71	10	81	1993	2 151	514	2 665
16 MONTÉRÉGIE	160	52	212	1994	2 210	549	2 759
17 CENTRE-DU-QUÉBEC	15	5	20	1995	2 213	551	2 764
EX EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	143	67	210	1996	2 078	525	2 603
				1997	2 051	518	2 569
RÉGION ÉLECTORALE				1998	2 013	541	2 554
CENTRE DU QUÉBEC	119	32	151	1999	2 018	557	2 575
CROISSANT NORD	87	18	105	2000	2 020	582	2 602
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	143	67	210	2001	2 041	614	2 655
LAURENTIDES	160	35	195	2002	2 033	630	2 663
MONTÉRÉGIE	160	52	212	2003	2 049	647	2 696
MONTRÉAL	1 037	342	1 379				
QUÉBEC	343	101	444				
OCCUPATION PRINCIPALE							
ETU ÉTUDIANTE	1	1	2				
INA INACTIF	16	22	38				
AUT AUTRE	39	15	54				
ENS ENSEIGNANT	46	19	65				
RET RETRAITÉ	90	4	94				
ESP SECTEUR PRIVÉ	114	44	158				
EPP SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	286	114	400				
EBA EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTES	239	148	387				
PAT PATRON	1 211	276	1 487				
PIG PIGISTE	7	4	11				
FICHER DES STAGIAIRES							
STAGIAIRES	350	342	629				
ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	17	3	20				



ESSAI (PROJET) EN ARCHITECTURE
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ LAVAL

MARC-ANTOINE FREDETTE
LA FORCE DU VENT, SON SOUFFLE

NOUS SOMMES INFINIMENT RECONNAISSANT AUX FINISSANTS DES TROIS ÉCOLES D'ARCHITECTURE DU QUÉBEC DE NOUS AVOIR GRACIEUSEMENT OFFERT LES ILLUSTRATIONS DE LEURS PROJETS DE FIN D'ÉTUDES QUI ORNENT LE PRÉSENT DOCUMENT. À NOTER QUE LA SÉLECTION DES PROJETS A ÉTÉ EFFECTUÉE EN FONCTION DES CRITÈRES DE MISE EN PAGES DU *RAPPORT ANNUEL 2002-2003*.



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825

boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada
H3H 1R4

Téléphones 514 937 6168
800 599 6168

Télécopieur 514 933 0242

Toile www.oaq.com

Courriel info@oaq.com